



**MA 1<sup>ÈRE</sup>**

**LICENCE**

**BY**

**DECATHLON**



## Encourager la pratique



Un dispositif qui fonctionne

Pour la deuxième saison, la Fédération Française de Ski, en partenariat avec DECATHLON, propose une réduction sur la prise de licence, afin de démocratiser et développer la pratique du ski et du snowboard.

L'objectif à terme est de conquérir durablement de jeunes nouveaux pratiquants, en leur permettant de faire l'expérience de la glisse dans les clubs de la FFS.

Ainsi, DECATHLON va offrir une réduction aux néo licenciés afin de réduire le coût de la première licence dans un club de la FFS.

Ce dispositif est né d'une volonté partagée de la FFS et de DECATHLON : faire découvrir les plaisirs de la glisse au plus grand nombre.

Il vient par ailleurs renforcer le caractère social et associatif des clubs de la FFS pour qu'ils restent accessibles au plus grand nombre.



## Concrètement ?



Qui? Quoi? Comment ?



Réduction de 10 euros pour les 7 000 premières licences délivrées (loisir ou compétiteur - hors licence famille), pour des jeunes nés en 2014 et après, et qui n'ont jamais été licenciés à la FFS.



Cette opération unique vient en complément de tous les autres dispositifs déjà existants (Pass'Sport, carte M'ra, ...) ; plusieurs réductions peuvent être appliquées pour une même licence.



Lors de la saisie de la licence par le club, si le jeune n'a jamais eu de licence, un message apparaîtra pour inviter le club à appliquer une réduction de 10 euros.

Lorsque la FFS procédera à la facturation des licences, cette somme sera automatiquement déduite.

Il appartient donc au club d'appliquer la réduction lors du paiement de la licence (et de l'éventuelle cotisation club) par le licencié.





### Pourquoi seulement 10 € ?

Nous préférons proposer ce dispositif à un maximum de bénéficiaires, quitte à ce que la réduction reste minimale (mais significative! -> près de 30% de réduction pour une licence loisir jeune).



### Est-ce que c'est cumulable avec le Pass découverte ?

Si un jeune licencié prend un Pass Découverte (à 6 €) et veut ensuite le « transformer » en licence, il ne pourra pas cumuler le remboursement du Pass & ce dispositif.

Il convient donc de créer une nouvelle licence (pour bénéficier de la réduction) et pas de transformer le Pass Découverte en licence.



### Est-ce que cette réduction s'applique pour les licences délivrées en ligne ?

Oui, le licencié bénéficiera aussi de cette réduction ; la mention « Réduction 10 euros - Ma 1<sup>ère</sup> licence by Décathlon » apparaîtra ainsi lors de la validation du panier !



**Des questions ?**

**N'hésitez pas à nous  
contacter :**

**[contact@ffs.fr](mailto:contact@ffs.fr)**

**04 50 51 40 34**

